



## Différents moyens de participer à la mobilisation du collectif

**Apporter la signature d'une organisation (association, syndicat, collectif), pour rejoindre le collectif (à partir du 13 janvier)**

[contact@delinquantssolidaires.org](mailto:contact@delinquantssolidaires.org)

**Participer à la journée d'action  
le jeudi 9 février 2017**

Rassemblements, prises de parole, formation de chaînes humaines pour proclamer que nous sommes tous « délinquants » et solidaire des étrangers...

À Paris, un rassemblement sera organisé à 10 heures - le lieu, le type d'action et les intervenants seront précisés ultérieurement.

**Être tenu·e au courant de l'activité du collectif**

Demander à être abonné·e à la liste de diffusion <http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/delinquants-solidaires-info>

**Contribuer à la mobilisation, diffuser de l'info, des textes et photos d'actions de protestation**

#DélinquantsSolidaires

en ciblant les messages (par ex. @Place\_Beauvau ou @justice\_gouv...)

"Si la solidarité avec les étrangers est un délit, alors je suis un·e délinquant·e"

**S'informer des cas de poursuites passés et en cours**

Voir dossier à <[www.gisti.org/delits-de-solidarite](http://www.gisti.org/delits-de-solidarite)>

**Faire connaître au collectif des cas relevant, directement ou indirectement, du délit de solidarité**

Écrire à <[contact-delit-de-solidarite@gisti.org](mailto:contact-delit-de-solidarite@gisti.org)>

Attention :

Il faut que l'intéressé·e soit d'accord pour que son cas soit mis en ligne, même anonymisé (de fait l'anonymat n'empêche pas de savoir de qui il s'agit...) ou bien que l'affaire ait déjà été médiatisée. Les faits essentiels doivent être présentés (circonstances, garde à vue, comparution, décisions...) et avérés. Joindre si possible tout document officiel.